



La pharmacie vétérinaire en élevage FOAD

Éléments de contexte :

Ce module est actualisé pour tenir compte de l'évolution de la réglementation européenne, notamment le règlement (UE) 2019/6 (applicable depuis le 28 janvier 2022) ainsi que les dispositions nationales du code de la santé publique et du code rural et de la pêche maritime.

Objectifs :

Connaître les bases réglementaires et savoir appliquer la méthodologie du contrôle de la pharmacie vétérinaire en élevage.

Public concerné :

l'ensemble des agents amenés à réaliser des inspections pharmacie vétérinaire ainsi qu'à leurs cadres techniques

Contenu proposé :

- Définitions et catégories de médicaments
- Autorisations, acteurs et circuits des médicaments vétérinaires
- Règles de la prescription, de la délivrance et de l'utilisation
- Les modalités d'inspection
- Les points de contrôle et les outils à disposition
- Les suites de l'inspection

Tuteur :

Référente nationale ou personne ressources

Dates :

Toute l'année

Date limite d'inscription :

Durée :

12 heures

Lieu :

Sur le lieu de travail de l'agent

Nbre de participants maximum :

50

Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

Responsable administratif :

Information :

Site Intranet : <https://intranet.infoma.agriculture.rie.gouv.fr>

Site Internet : <https://infoma.agriculture.gouv.fr/>

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

- Exonération des frais d'inscription pour les agents du MASA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Frais d'inscription :

Code RenoiRH formation :

NINALPF005

Informations complémentaires

Ce module est proposé en autoformation et auto-inscription.

Cours sur plate-forme de formation, comprenant :

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos) avec un indicateur de progression,
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections,
- des services de communication avec les autres apprenants (forums).